

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CRD01

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

48^{ème} Session

Chongqing, P.R. Chine, 25 - 30 avril 2016

Répartition des Compétences

entre l'Union Européenne et ses Etats membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du Document
1	Adoption de l'agenda Compétence Etats membres. Vote Etats membres. ¹	CX/PR 16/48/1
2	Désignation des rapporteurs Compétence Etats membres. Vote Etats membres.	
3	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires <i>Questions pour information - 38e session de la Commission du Codex Alimentarius</i> Compétence Union européenne. Vote Union européenne. <i>Questions d'action - 70e session du Comité exécutif</i> Compétence Etats membres. Vote Etats membres.	CX/PR 16/48/2
4 (a)	Questions découlant de la FAO et de l'OMS	CX/PR 16/48/3
4 (b)	Questions découlant des autres organisations internationales Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/PR 16/48/4
5 (a)	Rapport de la JMPR 2015 sur des considérations d'ordre général	Section 2 du Rapport de la JMPR 2015
5 (b)	Rapport sur les réponses de la JMPR 2015 à des questions spécifiques soulevées par le CCPR Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	Section 3 du Rapport de la JMPR 2015
6 (a)	Projet et avant-projet de limites maximales de résidus de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 7 et à l'étape 4 - Observations à l'étape 6 et à l'étape 3 (en réponse à CL 2014/36-PR) Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/PR 16/48/5 CX/PR 16/48/5-Add.1
7	Document de discussion sur l'impact du déplacement de <i>Vigna</i> spp sous Haricots (secs) sur les CXL pour le Pois (sec) Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/PR 16/48/6
8 (a)	Projet de révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 7: Groupes de végétaux sélectionnés (Groupe 015 - Légumes secs) - Observations (questions en suspens dans REP15/PR-Annexe IX soulevées dans CX/PR 16/48/7)	REP15/PR-Annexe IX CX/PR 16/48/6 CX/PR 16/48/6-Add. 1

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du Document
8 (b)	Avant-projet de révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 3: Groupes de végétaux sélectionnés (Groupe 011 Légumes-fruits, cucurbitacées et Groupe 014 Légumineuses) - Observations (questions en suspens dans REP15/PR-Annexe X soulevées dans CX/PR 16/48/7)	REP15/PR-Annexe X CX/PR 16/48/7 CX/PR 16/48/7-Add. 1
8 (c)	Avant-projet de révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 4: Autres groupes de végétaux sélectionnés (Groupe 011 Légumes-fruits, cucurbitacées) - Observations à l'étape 3	CX/PR 16/48/8 CX/PR 16/48/8-Add. 1
8 (d)	Avant-projet de révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 4: Groupes de produits sélectionnés (Groupe 020 – Graminées de céréales) - Observations à l'étape 3	CX/PR 16/48/9 CX/PR 16/48/9-Add. 1
8 (e)	Avant-projet de révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 4: Groupes de produits sélectionnés (Groupe 021 - Herbes pour la production de sucre ou sirops) - Observations à l'étape 3	CX/PR 16/48/10 CX/PR 16/48/10-Add. 1
8 (f)	Avant-projet de révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 4: Groupes de produits sélectionnés (Groupe 024 - Graines pour boissons et sucreries) - Observations à l'étape 3	CX/PR 16/48/11 CX/PR 16/48/11-Add. 1
8 (g)	Avant-projet de Tableau 2 - Sélection et exemples de produits représentatifs (légumes et autres groupes de produits) (pour inclusion dans les Principes et directives relatifs à la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de limites maximales de résidus de pesticides pour certains groupes de produits) à l'étape 4 - Observations à l'étape 3 Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/PR 16/48/12 CX/PR 16/48/12-Add. 1
9	Avant-projet de directives sur les critères de performance spécifiques pour les méthodes d'analyse visant à déterminer les résidus de pesticides - Observations à l'étape 3 Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/PR 16/48/13 CX/PR 16/48/13-Add. 1
10	Établissement du calendrier et des listes Codex de pesticides à évaluer en priorité Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/PR 16/48/14
11	Autres questions et travaux futurs La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonction des sujets traités. (Document non disponible)	
12	Date et lieu de la prochaine session Compétence Etats membres. Vote Etats membres.	
13	Adoption du rapport Compétence Etats membres. Vote Etats membres.²	

² L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.